

**Réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer :
«Utilisation de glyphosate dans la commune»**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer : «Utilisation de glyphosate dans la commune» déposée et lue au Conseil communal du 15 mai 2017.

En préambule, on notera que la carte publiée par Greenpeace recensant l'utilisation des pesticides dans les communes vaudoises et genevoises évoquée dans l'interpellation a été actualisée et que Prilly y est citée comme Commune «sans glyphosate» (cf <https://ma-commune-zero-pesticide.ch>).

1. **Utilisez-vous du glyphosate dans la commune ? (par exemple au sein du service des Parcs et Jardins ou pour l'entretien des bords de route)**

Non. Ce produit n'est plus utilisé depuis 3 ans au sein du service «Parcs & Promenades», que ce soit en milieu urbain ou au cimetière pour l'entretien contractuel des tombes.

2. **Dans le cas où notre commune utilise encore du glyphosate, y-a-t-il un plan pour l'arrêt de son utilisation à court terme ?**

Voir la réponse au point 1 ci-dessus.

3. **Utilisez-vous d'autres pesticides ou insecticides ? Et si oui, avez-vous un plan pour l'arrêt de leur utilisation à court terme ?**

Oui, le service «Parcs & Promenades» utilise ponctuellement, et «à la cloche», du «Dicotex», principalement pour la lutte contre le trèfle et le pissenlit à la piscine de la Fleur-de-Lys, ce afin de préserver autant que faire se peut les usagers des piqûres d'abeilles compte tenu des réactions allergènes qu'elles peuvent provoquer.

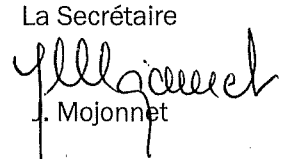
La Municipalité souhaite, par le biais de cette interpellation, préciser que le fait de ne plus utiliser de désherbant, tel que le glyphosate, est indubitablement bénéfique pour l'environnement mais a augmenté le nombre d'heures de travail du personnel du cimetière de manière très significative, passant de 200 heures en 2013 à plus de quelque 2'000 heures en 2015 et 2016. Cette situation devra à terme être réévaluée et aura, à court ou moyen terme un impact sur le nombre de postes de travail de l'équipe affectée à l'entretien des espaces verts de la piscine et du cimetière.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Blaise Drayer : «Utilisation de glyphosate dans la commune».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 août 2017.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 25 septembre 2017.